

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat sur la mise en œuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Il a insisté sur le fait que les évolutions intervenues en 2017 sur cette loi de 2014 ne devaient pas avoir pour effet de dissocier les responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement et en matière de prévention des inondations, qui sont étroitement liées.

Il a également rappelé que la taxe GEMAPI était adossée, pour une part non négligeable, à la taxe d'habitation. Il a craint que la suppression de celle-ci n'entraîne une diminution des ressources dédiées à cette compétence si précieuse pour l'environnement.

Marc Fesneau, secrétaire d'État, a approuvé la nécessité de veiller au lien entre urbanisme et prévention des inondations. Il a également dit que les collectivités locales pourront percevoir le même produit « réparti sur les taxes subsistantes ». Jean-Pierre Sueur a émis des doutes sur la possibilité de collecter le même produit dans le cadre de ce transfert.

>> [Lire le texte intégral de son intervention](#)

>> [Voir la vidéo](#)